

# La Lettre



## Éditorial

### *Le Handi-Pacte en Corse : une première année réussie*

Chers employeurs publics, chers partenaires de l'emploi et de la formation des personnes handicapées,

Cela fait maintenant plus d'un an que le projet Handi-Pacte a débuté en Corse, et le bilan de la première année se révèle très positif.

En termes de structuration du projet, le comité de pilotage composé de la PFRH, la DIRECCTE et du FIPHFP, s'est doté d'un comité de concertation associant également le CNFPT, l'ANFH, le PRITH et l'association A Murza (porteuse des dispositifs Cap Emploi et Sameth), signe d'une intégration réussie au sein d'un tissu d'acteurs locaux déjà très actifs.

La première année a notamment été marquée par la réalisation et la publication de l'état des lieux de l'intégration des personnes handicapées dans la Fonction publique en Corse, outil permettant d'avoir une meilleure visibilité sur la thématique et d'ancrer le dispositif localement au travers des nombreuses rencontres avec les employeurs publics et partenaires que sa réalisation a demandé.

Le Handi-Pacte Corse se fait connaître et vit également au travers d'actions pertinentes de communication : le site internet en fait connaître les réalisations, rend visible les engagements des partenaires, et constitue une source d'information avec notamment des veilles d'actualités régulières. Une newsletter a également été mise en place et vous avez sans doute reçue la plaquette informative concernant le contrat d'apprentissage.

Par ailleurs, des groupes de travail de partage et d'échanges de bonnes pratiques ont été organisés sur les thématiques du recrutement et du maintien dans l'emploi, thèmes attendus par les employeurs et autour desquels ils ont été nombreux à se mobiliser.

Enfin, le Handi-Pacte Corse a la particularité de proposer aux employeurs publics un accompagnement personnalisé qui a notamment permis la réalisation d'un diagnostic conseil pour l'hôpital de Sartène. Son contact permanent avec vous a également donné lieu à l'embauche de travailleurs handicapés via Cap Emploi et à l'ouverture de parcours de maintien dans l'emploi auprès du Sameth.

En ce qui concerne les prévisions, pour ce début d'année 2016, une des actions fortes sera la première réunion du Comité des employeurs publics, instance visant à vous informer sur les évolutions du dispositif, à partager votre mobilisation autour du sujet du handicap et à vous rencontrer. Je vous invite vivement à y participer.

Qui plus est, le prochain Comité local du FIPHFP, notamment chargé de la validation des projets de conventions avec les employeurs publics et les partenaires de la région ainsi que du suivi des travaux du pacte territorial et qui ne s'était pas réuni en Corse depuis 2013, se tiendra le 1er avril 2016.

Le Handi-Pacte est donc un dispositif essentiel dans le lien qu'il entretient entre le FIPHFP, les employeurs publics et les partenaires de l'emploi et de la formation, mais plus encore comme un acteur à part entière de l'emploi des personnes handicapées tant son chef de projet François La Saux-Mari est également sollicité pour de l'information ou de l'expertise sur le sujet du handicap.

En 2016, le Handi-Pacte continuera donc de jouer ce rôle auprès de vous pour renforcer sa présence sur le terrain.

Édito de Ludovic Mercier,

Délégué Interrégional au Handicap des régions PACA et Corse pour le FIPHFP

## Le Handi-Pacte

### Objectifs opérationnels

- **MIEUX CONNAÎTRE** la situation de l'emploi des personnes handicapées en Corse
- **FACILITER** l'accès à l'emploi public des personnes handicapées
- **RÉUSSIR** le maintien dans l'emploi et sécuriser les parcours professionnels
- **FORMER** les demandeurs d'emploi

### La démarche

- **RENFORCER** les synergies entre les employeurs des trois fonctions publiques
- **CAPITALISER** sur les bonnes pratiques et les initiatives locales
- **PROPOSER** des repères et des outils
- **OPTIMISER** l'articulation entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques à l'emploi et la formation des personnes handicapées

### Comment bénéficier du Pacte ?

- **INTÉGRER** le réseau Handi-Pacte Corse en participant au Comité des Employeurs Publics
- **PARTICIPER** aux groupes de travail
- **PRENDRE PART** aux travaux de l'Observatoire
- **NOMMER** un correspondant handicapé
- **SOLLICITER** un accompagnement du Handi-Pacte

### En savoir plus



**TÉLÉCHARGER LA PLAQUETTE D'INFORMATION** sur le site [handipacte-corse.org](http://handipacte-corse.org)

**Directeur de la publication :**  
Guy Tisserant, [TH Conseil](http://TH Conseil)

# L'actualité du Handi-Pacte

## A la une ...

### ...La parution de l'état des lieux

Le pacte territorial a pour objectif d'analyser les situations existantes pour aider le FIPHFP à définir et formaliser une véritable politique de gestion du handicap en milieu de travail ordinaire.

Pour ce faire, un état des lieux de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique en Corse a été réalisé tout au long de l'année 2015.

32 employeurs publics ont été rencontrés ainsi que l'ensemble des établissements du secteur protégé et adapté de Corse et les nombreux partenaires de l'emploi et de la formation des travailleurs handicapés de l'île.

Quelles sont les principales caractéristiques de l'emploi public en Corse et de ses agents ? Qui sont les partenaires de l'emploi et de la formation des travailleurs handicapés sur la région, et quelles sont leurs actions ? Quels sont les taux d'emploi effectifs de personnes handicapées et comment les employeurs des trois fonctions publiques répondent-ils à leur obligation légale ?

C'est ce que nous vous proposons de découvrir ...

[Téléchargez l'état des lieux](#)

### ...L'accompagnement de l'hôpital de Sartène

Le pacte territorial Corse a la particularité de proposer aux employeurs publics qui le souhaitent un accompagnement sur mesure pour les soutenir dans leur démarche pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Ainsi, le Centre Hospitalier de Sartène a bénéficié, en fin d'année 2015, d'un diagnostic-conseil afin de déterminer l'avancement de sa démarche handicap assorti de préconisations concrètes pour la développer. L'accompagnement a représenté 7 jours dont 3 sur site et la restitution du diagnostic a eu lieu en décembre 2015.

*« Le diagnostic du Handi-Pacte nous a permis de faire le point sur notre situation en matière d'intégration des travailleurs handicapés au sein de l'hôpital. Des axes de progression ont été dégagés et quelques préconisations ont d'ores et déjà été mises en œuvre au sein de l'hôpital permettant l'évolution de certaines situations. »*

*François Paolini, référent handicap à l'hôpital de Sartène*

*Si, vous aussi, vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement de la part du Handi-Pacte, n'hésitez pas à contacter François Le Saux - Mari – chef de projet Handi-Pacte Corse à [francois.lesaux@thconseil.fr](mailto:francois.lesaux@thconseil.fr)*

## Retour sur...

### ...Le groupe de travail **Recrutement de travailleurs handicapés et dispositifs d'aide**

Le 3 décembre dernier s'est tenu à Bastia, dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le deuxième groupe de travail du Handi-Pacte avec pour thème : le recrutement de travailleurs handicapés.

Tout comme le premier groupe de travail de juin 2015 à Ajaccio, celui-ci a été animé par Guy Tisserant, président du Cabinet TH Conseil et auteur du livre : [Le handicap en entreprise : contrainte ou opportunité ?](#)

**Ce groupe de travail a réuni 16 participants représentant 5 employeurs publics et 4 partenaires de l'emploi et de la formation.** Cette proportion a constitué une originalité, soulignant l'intérêt des partenaires de l'emploi sur cette thématique.

Le groupe de travail a également été l'occasion de présenter le dispositif du contrat d'apprentissage aménagé pour les personnes handicapées, en présence de Cap Emploi.

Une note de synthèse reprenant les principaux travaux des participants a été publiée en début d'année.

**Les groupes de travail de 2016 porteront sur l'intégration du handicap psychique et mental dans le monde du travail et sur la structuration d'un projet ou d'une politique handicap.**

**Les dates des sessions vous seront communiquées sous peu.**

[TÉLÉCHARGEZ LE MÉMENTO du groupe de travail sur \[handipacte-corse.org\]\(http://handipacte-corse.org\)](#)

### Ce qu'ils en disent...

“ Le groupe de travail amène un nouveau regard sur les personnes en situation de handicap pour changer les pratiques. ”

“ Le développement des aides au recrutement dans le cadre de l'apprentissage était une bonne idée. ”

“ La problématique des préjugés est un véritable enjeu pour l'employeur. ”

# Le point sur...

## Le Comité des Employeurs Publics 31 mars 2016 à Ajaccio

Voici maintenant une année que le projet Handi-Pacte a démarré en Corse. Comme vous le savez, ce dispositif, financé par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), a pour objet d'appuyer les employeurs des trois fonctions publiques dans la mise en œuvre de démarches handicap et de créer des synergies entre les différents acteurs du territoire, dans une logique de réseau et de partage de bonnes pratiques.

Le Handi-Pacte Corse prévoit la constitution d'un Comité des Employeurs Publics, auxquels nous avons le plaisir de vous inviter. Cet espace vise à tenir les employeurs publics informés de l'avancée du projet et à recueillir leurs attentes, afin d'orienter le Handi-Pacte pour leur apporter un appui toujours plus proche de leur besoins. Il sera également l'occasion d'échanger avec d'autres employeurs publics autour de cette thématique dont vous êtes de plus en plus nombreux à vous saisir. Au programme notamment :

- La présentation de l'état des lieux de l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique en Corse réalisé tout au long de l'année 2015
- Un point d'étape sur les réalisations du dispositif et les perspectives d'avenir
- Des témoignages d'employeurs publics autour notamment de la mise en place de contrats d'apprentissage

**Retrouvez le programme complet de l'après-midi en cliquant ici**  
**Inscrivez-vous vite !**

### Notre invité : Thierry Corbalan, le Dauphin Corse



Amputé des deux membres supérieurs suite à une électrisation en 1988, Thierry Corbalan crée l'association Le Dauphin Corse pour relever des défis nautiques en monopalme et « aider les personnes handicapées à retrouver la joie de vivre ».

Thierry Corbalan a effectué toute sa carrière dans la Fonction Publique d'Etat en tant que gendarme et a poursuivi son activité après son accident. Il est l'auteur de plusieurs performances sportives comme :

- ✓ La traversée du canal de Corse entre l'île d'Elbe et la Marine de Sisco soit près de 60 kms en 15h50 en 2012 ;
- ✓ La liaison du port de Propriano depuis le golfe d'Ajaccio soit 43 kms en 12h30' pour l'association Valincap en 2013 ;
- ✓ Une nage en maillot dans les eaux glaciales du Groenland durant 20 minutes pour l'association « Un sourire un espoir pour la vie », en 2014 ;
- ✓ Le titre de champion de France de nage avec palmes en catégorie vétéran 3 dans une épreuve de nageurs non handicapés en 2014.

Si vous n'êtes pas encore inscrit, n'attendez plus et envoyez un mail d'intention à François Le Saux - Mari – chef de projet Handi-Pacte Corse à [francois.lesaux@thconseil.fr](mailto:francois.lesaux@thconseil.fr)

## Les aides du FIPHFP

### Pérennisation des CUI – CAE et Emploi d'Avenir dans la Fonction Publique

**Objectif : Faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap par la voie contractuelle dans le cadre de la pérennisation des contrats d'accompagnement dans l'emploi**

Le dispositif d'aides financières mis en place par le FIPHFP est le suivant :

#### Pour les CUI – CAE :

Versement d'une prime à l'insertion durable d'un montant forfaitaire de 6 000 € versée en deux fois :

- 2 000 € à la signature du contrat d'une durée déterminée (minimum un an) prévu par le décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, d'une durée hebdomadaire au moins égale à celle du CUI – CAE – emploi d'avenir qui précède ledit contrat,
- 4 000 € lorsque la titularisation de la personne est prononcée à l'issue de son contrat.

#### Pour les Emplois d'Avenir :

Les employeurs publics ayant recruté des personnes en situation de handicap sur des contrats « emplois d'avenir » pourront bénéficier d'une prime forfaitaire de :

- 3 000 € par an pour les contrats de 2 ans ;
- 4 500 € par an pour les contrats de 3 ans.

Pour plus d'information, consultez le catalogue des aides du FIPHFP [en cliquant ici](#)

Pour saisir des demandes d'aide, rendez-vous sur le [site de la caisse des dépôts](#) et connectez-vous à votre espace employeur

Pour toute question sur les demandes d'aides, vous pouvez contacter la plateforme des aides au [01 58 50 99 33](tel:0158509933)

# Partage d'expérience

Les acteurs du maintien et du recrutement prennent la parole :



**Dominique Silvani, Directrice de A Murza Corse du Sud pour le Sameth**

“ Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) est mis à la disposition des employeurs publics et

des entreprises privées pour les aider, ainsi que leurs salariés et agents, dans la recherche de solutions lorsque leur état de santé ou leur handicap vient impacter leur capacité à tenir leur emploi.

Ces solutions, que l'on appelle également mesures de compensations, peuvent être d'ordre technique (prothèse auditives, outils de manutention ...), organisationnel (changement d'horaire par exemple ou réorganisation des tâches) ou encore se poser en termes de formation complémentaire ou d'accompagnement.

## Comment mobiliser le Sameth ?

La mobilisation du Sameth relève de l'initiative de l'employeur et non pas de l'agent. L'employeur peut faire appel à nous à partir du moment où le médecin de prévention - puisque le Sameth intervient sous le contrôle et avec l'appui du médecin - détecte que la personne est en situation de handicap, et ce que le handicap soit reconnu ou non. Le fait que le médecin de prévention émette des restrictions suffit à ce que le Sameth puisse intervenir.

Notre intervention est donc subordonnée à l'accord à la fois de l'employeur, du médecin de prévention et de l'agent. Il est important que toutes les parties soient en accord. ”

**Guy Pancrazi, Directeur de A Murza Haute-Corse pour le Cap Emploi**

“ Cap emploi est un partenaire service de l'AGEFIPH au même titre que le Sameth. Il s'agit du réseau compétent pour accompagner les

personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), c'est-à-dire titulaires d'une reconnaissance, d'une pension d'invalidité, d'une allocation adulte handicapée ou d'une rente d'accident du travail. L'objectif est d'accompagner ces personnes vers l'emploi à travers la définition et la mise en œuvre d'un parcours professionnel en tenant compte de la distance à l'emploi. On peut donc mettre en œuvre des actions de formation, de remise à niveau, de qualification, pour positionner la personne du mieux possible sur le marché du travail.

Nous avons deux publics : les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi mais aussi les employeurs publics ou privés. À partir du moment où ils recrutent, ils bénéficient également d'aides à l'embauche au travers du FIPHP ou de l'Agefiph, en fonction de leur appartenance au secteur public ou privé.

## Quel est l'état du marché de l'emploi pour les personnes handicapées ?

On assiste à une augmentation continue de la demande de la part des BOE au niveau national, c'est une première évidence. Sur la Corse nous étions en décembre 2014 à + 22% de demandeurs d'emploi handicapés inscrits à Pôle Emploi. ”

Découvrez les témoignages complets sur le site [handipacte-corse.org](http://handipacte-corse.org)

## Infos pratiques

### En savoir plus...

WWW [handipacte-corse.org](http://handipacte-corse.org)

@ [francois.lesaux@thconseil.fr](mailto:francois.lesaux@thconseil.fr)

 François Le Saux- Mari – 06 73 57 11 36  
Chef de projet Handi-Pacte Corse

Directeur de publication : Guy Tisserant, TH Conseil

## À vos agendas...



31 mars 2016 : Comité des Employeurs Publics du Handi-Pacte Corse

11 avril 2016 : Formation à la déclaration FIPHP à Bastia

12 avril 2016 : Formation à la déclaration FIPHP à Ajaccio

Inscriptions : contacter François Le Saux - Mari  
06 73 57 11 36 - [francois.lesaux@thconseil.fr](mailto:francois.lesaux@thconseil.fr)